

# Championnat Interclubs

Comme présenté lors de l'ATS 2018, nous allons procéder à quelques changements dans le championnat Interclubs.

Voici, au niveau régional uniquement, les changements pour l'édition 2018 :

- 3 journées :
  - o 10 et 11 novembre : Dottignies
  - o 17 et 18 novembre : Visé
  - o 24 et 25 novembre : Herstal
- Composition des équipes :
  - o Hommes : 6 catégories (-60 ; -66 ; -73 ; -81 ; -90 ; +90)
  - o Dames : 5 catégories (-52 ; -57 ; -63 ; -70 ; +70)
- Forfaits dans un club :
  - o Lorsqu'un club désire diminuer le nombre d'équipes inscrites (par genre), il doit désinscrire les équipes en commençant par les divisions inférieures.
  - o Dérogation exceptionnelle

Cette dérogation est applicable aux cas suivants :

- Un club avec une équipe en division supérieure souhaitant, pour raisons sportives, l'inscrire en division la plus basse.
- Un club avec plusieurs équipes, souhaitant en inscrire moins, en désinscrivant une ou plusieurs équipes de division supérieure.

Cette demande devra parvenir par courrier électronique au secrétariat de la fédération au plus tard à la date de clôture des inscriptions.

Dès réception de cette demande par le secrétariat, le club recevra la liste des judokas ayant figuré au moins une fois sur la liste des pesées de(s) l'équipe(s) visée(s) de l'année précédente (comme définie plus-bas.). Sur base de cette liste, le club devra s'engager par écrit aux **conditions spéciales de participation**.

En cas de non-respect de cet engagement, l'équipe concernée, ainsi que ses judokas seront disqualifiés. Les conséquences d'un forfait général de l'équipe seront alors appliquées.

Toute demande acceptée sera publiée aux autres clubs participants.

- o Forfait d'une équipe inscrite précédant la première rencontre de celle-ci, ou durant la première journée de l'Interclub :
  - **Application des Conditions Spéciales de Participation**

○ **Conditions Spéciales de Participation :**

Lorsque ces conditions s'appliquent, les listes d'équipes de l'édition précédente sont prises en considération.

Dans ce qui suit, on entend par judoka « ancien », un judoka ayant terminé l'édition précédente du championnat interclubs sur la liste de l'équipe déclarant forfait (ou « non-réinscrite »)

- Par équipe du club concerné et par journée de compétition, le quota « anciens » judokas par rapport aux « nouveaux » judokas doit être strictement inférieur à 50%.
- Par rencontre, ce quota de judokas alignés doit être inférieur ou égal à 50%.

- Notion de liste d'équipe :

La liste des judokas de l'équipe est créée lors de la première journée du championnat, et évolue au fil de celui-ci.

Celle-ci est composée des judokas s'étant pesés pour l'équipe tout au long du championnat.

Si un judoka apparaît dans une liste d'équipe, il ne peut plus faire partie d'une autre équipe de division égale ou inférieure pendant la durée de ce championnat.

Pour l'édition suivante, dans le cas où cette liste d'équipe est nécessaire (forfaits ou non-inscription suivant une règle d'exception), celle-ci sera définie par les judokas répondant aux critères suivants :

- Un judoka ne peut apparaître que sur une seule liste d'équipe.
- Il apparaît sur la liste de la dernière équipe pour laquelle il a combattu.
- S'il n'a pas combattu, il apparaît sur la liste d'équipe pour laquelle il s'est pesé en dernier.

- Renfort : 2 renforts maximum par liste d'équipe.

Pour 2019, au niveau régional :

- Le championnat débutera en mars 2019, avec deux journées, et continuera en novembre 2019 avec 2 journées également. Les dates prévues actuellement sont (**sujet à changement**)
  - 1<sup>e</sup> journée : 16 – 17 mars 2019
  - 2<sup>e</sup> journée : 30 -31 mars 2019
  - 3<sup>e</sup> journée : 16 – 17 novembre 2019
  - 4<sup>e</sup> journée : 23 – 24 novembre 2019
- Le nombre d'équipes par divisions sera de 13.
  - Exception si le nombre d'équipes inscrites ne le permet pas
- Dans la mesure du possible, 3 rencontres par équipe par journée

La proposition relative aux conditions de domiciliation est toujours en discussion au niveau du Conseil d'Administration National et ne sera donc pas d'application pour le Championnat 2018.